N^{o} d'ordonnance : 11113-U

Remplace : 9158-U

CONCERNANT LE

Code canadien du travail

- et -

Charlottetown Airport Authority Inc.,
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard),

requérant,

- et -

l'Alliance de la Fonction publique du Canada,

agent négociateur accrédité.

ATTENDU QUE le Conseil canadien des relations industrielles (le Conseil), par ordonnance n^{o} 9158-U datée du 30 août 2006, a accrédité l'Alliance de la Fonction publique du Canada à titre d'agent négociateur d'une unité d'employés de Charlottetown Airport Authority Inc. composée de :

> tous les employés de Charlottetown Airport Authority Inc., travaillant à l'aéroport de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), **à l'exclusion** du chef de la direction, du directeur des finances et de l'administration, du directeur de l'exploitation et du directeur de la planification et des programmes;

ET ATTENDU QUE le Conseil a reçu du requérant une demande, en vertu de l'article 18 du *Code canadien du travail (Partie I – Relations du travail)* (le *Code*), en vue de modifier ladite ordonnance de façon à actualiser la description de l'unité de négociation afin de refléter la structure organisationnelle actuelle;

ET ATTENDU QUE l'agent négociateur accrédité ne s'oppose pas à cette demande;

ET ATTENDU QUE, après enquête sur la demande et examen des observations des parties en cause, le Conseil a déterminé qu'il y avait lieu de faire droit à la demande.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil confirme par la présente que l'Alliance de la Fonction publique du Canada est l'agent négociateur d'une unité de négociation comprenant :

> tous les employés de Charlottetown Airport Authority Inc., qui travaillent à l'aéroport de Charlottetown dans le comté de Queens, province de l'Île-du-Prince-Édouard, **à l'exclusion** du chef de la direction, du directeur, ingénierie et installations, du vice-président de l'exploitation, du directeur des finances et de l'administration, et du gestionnaire, marketing et communications.

DONNÉE à Ottawa, ce 23^{e} jour de février 2017, par le Conseil canadien des relations industrielles.

Ginette Brazeau
Présidente

Référence : n^{o} de dossier 31994-C